S'installer en GAEC

Comprendre, choisir et sécuriser son projet

PUBLIC CIBLE

Porteurs de projet, paysans, aide familial, conjoint collaborateur souhaitant s'associer en GAEC pour entreprendre une activité agricole, transformer une structure existante ou rejoindre un GAEC déjà constitué.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :
• Comprendre les fondements juridiques du GAEC et ses spécificités
•Identifier les conséquences fiscales, sociales et économiques du choix du GAEC
•Maîtriser les étapes de constitution et d'agrément
•Apprécier les enjeux humains et organisationnels du travail en GAEC
•Se situer par rapport à leur projet personnel et poser les bonnes questions

ENJEUX

De nombreux porteurs de projets agricoles envisagent aujourd'hui une installation collective afin de partager le travail, sécuriser leur revenu et gagner en qualité de vie. Le GAEC constitue un cadre structurant et reconnu, mais exigeant, tant sur les plans juridique, fiscal, social qu'humain.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

Inclusion dans le groupe et expression des attentes des participants
Le GAEC : cadre général et principes fondamentaux
Les incidences du GAEC : juridiques, fiscales et sociales
Constituer un GAEC : étapes clés et procédure d'agrément
La dimension humaine et organisationnelle du GAEC
Bilan de la formation

Alternance de temps théoriques et pratiques.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques de l'intervenant via un exposé oral et présentation des outils et documents abordés
QCM de positionnement en début et fin de formation.
Études de cas concrets
Echanges et travail en sous-groupes

MOYENS MATÉRIELS

Support remis aux stagiaires (PDF)

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire de satisfaction et d'autoévaluation des acquis de la formation

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

Initiatives Paysannes
N° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 31620187062
N° de SIRET : 40363228400044

RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualicert

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
Initiatives Paysannes

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 16/02/2027

MODALITÉS D'ACCÈS
Les conditions générales de vente sont disponibles en suivant ce chemin :
https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/doc000_cg
Le règlement intérieur est disponible en suivant ce chemin :
https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/doc00_regl

L'inscription vaut acceptation

TARIFS
Coût total de la formation : 398€. Prise en charge possible par des fonds extérieurs (VIVEA, OPCO, France Travail) sous conditions et après accord de l'organisme financeur. Un reste à charge sera demandé. Merci de nous consulter.
Réduction de 10€/jour pour les adhérents

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Marianne Vezoli
installation@initiatives-paysannes.fr
Initiatives Paysannes

MENTIONS
Un aménagement personnalisé de la formation pour en améliorer son accessibilité peut être envisagé, contactez-nous directement.
Une autoévaluation sera réalisée et un certificat de réalisation sera délivré.
L'inscription vaut acceptation

SATISFACTION : Nouvelle formation
NOTE : Chacun amène son déjeuner

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
16/03/2027	MRES Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - 5 rue Jules de Vicq 59000 Nord	Hervé MAGNIER, Directeur du conseil d'accompagnement au Cerfrance

THÈMES

Réfléchir à ses pratiques | Autres | S'installer en AP

PARTENAIRES

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)